

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres ouvert national (AAO) n° DNCMP/.../T/2017 pour les travaux de construction du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) Mananga-Songore en commune Kabarore et province Kayanza

- Date de publication : 21/.../2017
- Date d'ouverture des offres: 23/.../2017

Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune KABARORE, invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de **construction du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) Mananga-Songore en commune Kabarore et province Kayanza.**

Financement du marché

2. Le présent Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2017 via le FONIC

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul réseau d'adduction d'eau potable (AEP) et ouvrages d'assainissement de base indiqué dans le tableau ci- après:
5. Le délai maximal d'exécution des travaux indiqué dans le tableau est de quatre **(04) mois calendriers.**
6. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.
7. **Réunion d'information et/ou visite de site**
8. Aucune réunion d'information n'est prévue.

Une visite des sites des travaux est organisée et aura lieu en date du 4.../5.../2017 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la commune Kabarore.

Presentation de l'offre

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
10. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (caution de soumission).
11. **Caution de soumission.**

La garantie de soumission est de **Trois Millions cinq cent mille de Francs Burundais (3 500 000 FBU)**

La caution de soumission sera sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle de l'annexe n° 2.11.

11. Les offres devront être remises au Secrétariat de la commune Kabarore.

12. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO portant le numéro du présent marché.

Date limite de dépôt des offres

Les offres doivent être remises au Secrétariat de la commune Kabarore et y parvenir au plus tard le 23/5/2017 à 10 heures. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes le 23/5/2017 à 10 heures 30 min (heure locale) en présence des Soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics et celui du FONIC. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents, le représentant de la DNCMP et celui du FONIC et une copie est transmise à la DNCMP.

Cachetage et marquage des offres

15. Les soumissionnaires placeront l'original et 3 copies de leur offre dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention "Offre Technique" et "Offre Financière" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure fermée, non cachetée, sans aucun signe distinctif.

15.1 L'enveloppe extérieure devra :

- (a) être adressée à la commune KABARORE.
- (b) porter le nom du projet, le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres, tels qu'indiqués dans les Données Particulières de l'Appel d'Offre ; et
- (c) porter la mention : **À N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 23/5/2017 à 10H30 min.**

15.2 En plus de l'identification exigée ci-dessus, les enveloppes intérieures doivent être cachetées, porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire pour que l'offre puisse lui être renvoyée au cas où elle serait déclarée « hors délai ».

15.3 Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée, l'Autorité contractante n'est en aucun cas tenu responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément. Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du Soumissionnaire, l'Autorité contractante ne pourra garantir que l'offre a été remise anonymement et l'offre sera rejetée.

Validité des offres

16. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

17. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de la COMMUNE KABARORE.

Fait à Kabarore, le...19.../04.../2017

L'Administrateur de la commune KABARORE

NTAKIRUTIMANA Victor

